



COLLÈGE UNIVERSITAIRE | DOMINICAN
DOMINICAIN | UNIVERSITY COLLEGE

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

**GUIDE PRATIQUE DES
ÉTUDES SUPÉRIEURES**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE
2020 – 2021**

Faculté de théologie

Guide pratique des études supérieures

Calendrier universitaire 2021 – 2021	5
1. Le programme	7
1.1 Vue d'ensemble (année 2020-2021)	7
1.2 Session d'automne (septembre-décembre 2020)	8
1.3 Session d'hiver (janvier-avril 2021)	9
2. Le deuxième cycle d'études théologiques	12
2.1 Visée et orientation fondamentales	12
2.2 La maîtrise en théologie (M.Th.)	13
2.3 La maîtrise ès arts (M.A.Th.) et la licence en théologie	15
2.4 Le mémoire de deuxième cycle	16
3. Le troisième cycle d'études théologiques	18
3.1 Le doctorat civil (Ph.D.)	18
3.2 Le doctorat ecclésiastique	18
3.3 La thèse de doctorat	19
3.4 Études et diplôme	20
4. Les services	21
4.1 Le directeur de l'IDEST	21
4.2 Les professeurs	21
4.3 Les services administratifs	22
4.4 La bibliothèque	23
5. Les échéanciers	24
5.1 Indication générales	24
5.2 Session d'automne (septembre-décembre 2021)	25
5.3 Session d'hiver (janvier - avril 2021)	26

Année universitaire 2020 – 2021

CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020 – 2021

SEMESTRE D'AUTOMNE (SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2020)

7 septembre 2020	Fête du Travail (CUD fermé)
8 septembre 2020	Inscription
9 septembre 2020	Réunions, événements de l'association étudiante, messe
10 septembre 2020	Début de la session d'automne
15 septembre 2020	Date limite pour la session d'automne inscription
24 septembre 2020	Date limite pour la modification du choix de cours
30 septembre 2020	Date limite pour le paiement des frais de scolarité
8 octobre 2020	Date limite pour l'abandon de cours
12 octobre 2020	L'Action de grâce (CUD fermé)
19 au 23 octobre 2020	Semaine d'étude
22 novembre 2020	Collation des grades (à Montréal)
1 ^{er} décembre 2020	Préinscription aux cours pour la session d'hiver
10 décembre 2020	Fin des cours
11 au 18 décembre 2020	Examens
21 décembre au 3 janvier	Vacances de Noël (CUD fermé)

SEMESTRE D'HIVER (JANVIER À AVRIL 2021)

4 janvier 2021	Inscription/Début des cours pour la session d'hiver
15 janvier 2021	Date limite inscription pour la session d'hiver
21 janvier 2021	Date limite pour la modification du choix de cours
23 janvier 2021	Fête de la Saint-Thomas d'Aquin
31 janvier 2021	Date limite pour le paiement des frais de scolarité
15 février 2021	Date limite pour l'abandon de cours
15 février 2021	Jour de la Famille (CUD fermé)
15 au 19 février 2021	Semaine d'étude
1 ^{er} avril 2021	Jeudi Saint (CUD fermé)
2 avril 2021	Vendredi Saint (CUD fermé)
5 avril 2021	Lundi de Pâques (CUD fermé)
15 avril 2021	Fin des cours
16 au 22 avril 2021	Examens

1. LE PROGRAMME

1.1 Vue d'ensemble (année 2020 – 2021)

PROGRAMME PROPRE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Séminaires			Professeur	Salle
DTHI 5080/ 6080	Séminaire méthodologique (maîtrise et doctorat)	3 cr.	Équipe	
DTHI 6110	Séminaire – Bible et archéologie	3 cr.	H. Tremblay	
<i>DTHI 6463</i>	<i>Séminaire – Sacrements et Liturgie</i>	<i>3 cr.</i>	<i>S. Tremblay</i>	

Cours optionnels (2^e cycle)

DTHI 5120	Bible et questions contemporaines – Violence et paix I : Premier regard sur l’Ancien Testament	1 cr.	H. Tremblay
DTHI 5121	Bible et questions contemporaines – Violence et paix II : Deuxième regard sur l’Ancien Testament	1 cr.	H. Tremblay
DTHI 5119	Bible et questions contemporaines – Richesse et pauvreté: Face aux inégalités, l’apport de l’Évangile	1 cr.	M. Gourgues
DTHI 4002	Grec biblique	3 cr.	M. Gourgues

Pour d’autres cours optionnels, voir le programme en anglais.

Les cours en italiques se donnent à partir de l’Institut de pastorale des Dominicains, à Montréal, et retransmis en visioconférence à Ottawa.

1.2 Session d'automne (septembre – décembre 2021)

PROGRAMME PROPRE AU SECOND CYCLE

Séminaires

DTHI 5080/6080 Séminaire méthodologique (maîtrise et doctorat) 3 cr.

Il s'agit d'un séminaire méthodologique d'élaboration des projets de thèse et de développement des habiletés propres à une recherche scientifique de niveau doctoral : définition, présentation, critique. Ce séminaire est animé par plusieurs professeurs dans les pôles d'excellence de la faculté.

DTHI 6110 Séminaire – Bible et archéologie 3 cr.

Pendant des siècles, les croyants ont lu la Bible en pensant que tout ce qui y était raconté s'était passé exactement comme c'était dit, en d'autres termes, que tout était « historique ». De toute façon, rien n'aurait pu leur faire penser autrement puisqu'il n'y avait aucune autre source et que leur monde ressemblait beaucoup au monde biblique. Les premières fouilles archéologiques du 19^e siècle ont d'abord semblé montré que cette façon de voir était juste et prouver l'historicité de la Bible. S'il y avait des désaccords, ceux-ci étaient jugés mineurs. C'est ce qu'on a appelé « l'archéologie biblique ». Tout a brutalement changé autour de 1990 avec la nouvelle archéologie. En utilisant de nouvelles méthodes dans des régions jusque-là sous-exploitées, les résultats se sont avérés surprenants et ont mis en questions les anciennes certitudes. Tout cela a causé un débat houleux dans le monde savant ainsi que dans les médias. Si les résultats de la nouvelle archéologie sont exacts, toute la question historique de la Bible, surtout de l'Ancien Testament, doit être complètement repensée. Qu'est-ce que cela implique pour la foi judéo-chrétienne, fondée sur cette histoire? Ce sont ces questions sur lesquelles se penchera notre séminaire de recherche.

DTHI 4002 Grec biblique 3 cr.

Ce cours est donné sur deux sessions (automne et hiver).

1.3 Session d'hiver (janvier – avril 2021)

PROGRAMME PROPRE AU SECOND CYCLE

Séminaire

DTHI 6463 Séminaire – Sacrements et Liturgie

3 cr.

Au courant du XX^e siècle, on a redécouvert les liens étroits entre sacrements et liturgie. Sous l'influence du retour aux sources patristiques et scripturaires, on a rouvert le champ de la sacramentalité pour mieux l'inscrire dans la pratique liturgique concrète. La réforme liturgique de Vatican II a voulu réactualiser ces liens qui s'étaient largement affaiblis avec les siècles.

Le séminaire vise à mettre en relief les différentes facettes de la sacramentalité dans la liturgie, entre autres à travers les rituels des sacrements de l'initiation chrétienne, de l'eucharistie et des sacrements pour les malades. Il sera également question d'aspects de la sacramentalité qui demeurent méconnus ou peu mis en œuvre, comme par exemple la sacramentalité inhérente à l'année liturgique.

DTHI 5120 Bible et questions contemporaines –

1 cr.

Violence et paix I : Premier regard sur l'Ancien Testament

La question de la violence dans les textes fondateurs des trois grandes religions monothéistes est une question majeure qui leur est posée par le monde contemporain. Comment expliquer aujourd'hui que la Bible, surtout dans l'Ancien Testament, non seulement soit pleine d'événements violents, mais présente même un Dieu violent qui semble aimer et vouloir la violence? Un effort d'interprétation, voire de réinterprétation, semble plus que jamais nécessaire.

Dans un premier regard sur le sujet, nous verrons le vocabulaire pour désigner la violence et la paix. Nous verrons ensuite quels sont les critères et limites, dans le monde ancien, qui rendaient la violence acceptable, voire nécessaire. Nous jetterons alors un regard sur l'histoire des origines (Gn 1-11) qui présente une violence « originelle » et les lois du Pentateuque qui voudraient l'endiguer. Puis nous étudierons et « désamorcerons » plus spécialement le livre de Josué, chronique d'un génocide ordonné par Dieu.

DTHI 5121 Bible et questions contemporaines –

1 cr.

Violence et paix II : Deuxième regard sur l'Ancien Testament

Dans un deuxième regard sur l'Ancien Testament, nous étudierons la théologie ou la spiritualité qui sous-tend la violence dans l'Ancien Testament ainsi que les espérances de paix. Nous examinerons d'abord la théologie de la guerre sainte, mise en lumière il y a plusieurs années par un célèbre petit livre de G. von Rad. Puis nous étudierons les textes sur la paix soit dans les récits, soit chez les prophètes qui ont parlé de la « paix messianique ».

DTHI 5119 Bible et questions contemporaines –

1 cr.

Richesse et pauvreté : Face aux inégalités, l'apport de l'Évangile

26 milliardaires bien identifiés ont aujourd'hui entre leurs mains autant d'argent que la moitié la plus pauvre de l'humanité. Chiffres à l'appui, c'est ce que révélait le rapport annuel d'OXFAM en 2019. Au cœur de la pandémie de 2020, le même organisme sonnait l'alarme : « COVID-19 pourrait précipiter dans la pauvreté plus d'un demi-milliard de personnes de plus dans le monde. »

Dans une conjoncture pareille, qu'ont-elles de pertinent à dire, les personnes et les communautés pour qui l'Évangile constitue une référence majeure ? En accordant la priorité aux pauvres, Jésus a-t-il condamné la richesse et exclu les riches du Royaume qu'il annonçait ? L'Évangile béatifie-t-il la condition socio-économique de pauvreté ? S'il ne faut pas attendre de lui des solutions techniques à la situation complexe d'aujourd'hui, qu'en est-il de son apport au niveau des attitudes humaines fondamentales ?

DTHI 4002 Grec biblique

3 cr.

Ce cours est donné sur deux sessions (automne et hiver).

2. LE DEUXIÈME CYCLE D'ÉTUDES THÉOLOGIQUES

Le programme des études de deuxième cycle comporte :

- Des séminaires obligatoires portant sur des thèmes variant à chaque année et visant à l'approfondissement systématique d'une question d'exégèse, d'histoire, de patristique ou de théologie.
- À tous les deux ans, un cours spécial comprenant trois modules et visant à initier aux méthodes théologiques et à accompagner les étudiant(e)s dans l'élaboration de leur projet de recherche. Le premier module veut initier à la méthodologie et au travail de recherche en théologie et guider dans la formulation du projet de recherche et dans le choix d'une méthode ou d'une approche. Les deux autres modules exposent respectivement les différentes méthodes dans le champ des sources théologiques (exégèse, histoire) et dans celui de la réflexion théologique (théologie systématique / fondamentale, éthique).
- Des cours propres au second cycle, portant sur des thèmes variant à chaque année et se rattachant aux diverses disciplines théologiques.
- Des cours communs avec le premier cycle ou avec le second cycle de philosophie, permettant aux personnes inscrites de compléter, selon leurs centres d'intérêt et dans le cadre du programme optionnel, le nombre de crédits requis par la scolarité.

2.1 VISÉE ET ORIENTATION FONDAMENTALES

Le deuxième cycle, en continuité avec le premier, poursuit cependant un objectif différent. Il ne s'agit plus de poser les bases de la recherche et de présenter l'ensemble des réalités centrales de la théologie, mais d'approfondir la formation donnée au premier cycle. Au second cycle, l'accent est mis davantage sur le travail personnel. On pourra ainsi :

- pousser plus loin la réflexion sur l'un ou l'autre aspect d'un problème abordé au premier cycle, étudier certaines grandes questions se posant aujourd'hui à l'Église, ou encore, sur un sujet donné, participer à une collaboration interdisciplinaire entre exégètes, théologiens et historiens ;
- en perfectionnant les méthodes utilisées au premier cycle ou encore en se donnant d'autres instruments de travail nécessaires à la recherche, se rendre apte au travail scientifique en théologie.

Séminaires

Les séminaires permettent l'acquisition d'une connaissance plus poussée d'un champ de la théologie et la maîtrise progressive de méthodes de recherche par l'étude d'une question particulière sous la direction continue d'un professeur. Ils initient aussi à l'échange discipliné des idées et à la collaboration dans la recherche.

Rapports des séminaires

La participation aux séminaires inclut la rédaction, au cours du trimestre, d'un rapport d'une vingtaine de page, selon les déterminations données par le professeur.

Cours

Les cours visent à une réflexion plus approfondie sur des questions d'ordre théologique.

Examen terminal

L'examen qui termine le second cycle porte sur un nombre restreint de questions, mais requiert de l'étudiant une connaissance plus scientifiquement assimilée du mystère chrétien et l'application d'une méthode plus rigoureuse.

Mémoire

Le mémoire de recherche permet de se concentrer sur une question et de préciser sa méthode de travail. Selon que l'on est inscrit en vue de la maîtrise en théologie (M. Th.) ou de la maîtrise ès arts en théologie (M.A. Th.), le mémoire doit avoir les qualités exposées ci-dessous.

Tutorat

Le directeur ou la directrice du mémoire pourra jouer le rôle de tuteur, y compris dans les domaines extérieurs à celui du sujet de mémoire.

2.2 MAÎTRISE EN THÉOLOGIE (M.Th.)

Conditions d'admission

Pour être admis aux études de maîtrise en théologie, il faut :

- détenir un baccalauréat en théologie (B.Th.) ou des études jugées équivalentes avec une moyenne minimale de **B** (75%) ;
- posséder une maîtrise parfaite du français ou de l'anglais et une connaissance pratique (lecture et compréhension orale) de l'autre langue (anglais ou français);
- posséder autant que possible une connaissance du latin et du grec afin de pouvoir étudier les sources avec profit. La connaissance de ces langues n'est pas nécessaire pour l'obtention des grades civils mais elle est obligatoire pour l'obtention des grades ecclésiastiques de deuxième et de troisième cycle.

Scolarité

Le programme de la maîtrise en théologie (M. Th.) comporte un total de 24 crédits et se répartit sur une année de trois sessions : deux sessions de scolarité comportant un total de 18 crédits et une session consacrée à la rédaction du mémoire. La scolarité se répartit comme suit :

- 6 crédits en séminaires de recherche ;
- au moins 6 crédits en cours propres au second cycle ;
- un maximum de 6 crédits en cours communs avec le premier cycle ;
- 6 crédits pour l'examen spécial décrit au paragraphe suivant.

Examens

L'obtention de la maîtrise en théologie (M. Th.) requiert, en plus des examens écrits ou oraux dans les cours suivis, de passer avec succès, au terme de sa scolarité, un examen oral spécial d'une heure devant un comité de deux membres sur neuf sujets importants de la théologie répartis de façon suivante :

- 3 questions en rapport avec des questions théologiques étudiées au premier cycle et approfondies à partir de la réflexion poursuivie au second cycle ;
- 3 questions en rapport avec des questions théologiques étudiées au second cycle ;
- 3 questions en rapport avec le sujet du mémoire.

Mémoire

L'obtention de la maîtrise en théologie (M.Th.) requiert en outre la rédaction, sous la direction d'un professeur de la Faculté, d'un mémoire d'au moins 50 pages, témoignant d'une aptitude au travail théologique et d'une bonne assimilation des données de la recherche scientifique sur un point déterminé. Le mémoire doit être déposé au plus tard deux ans après avoir terminé la scolarité et l'examen final. Il sera évalué par un jury composé d'au moins deux membres de la faculté.

Exigences

Pour mériter le grade de M. Th., l'étudiant doit obtenir :

- maintenir une moyenne qui ne soit pas inférieure à **B-** pour l'ensemble de ses cours et séminaires, en ayant obtenu une note d'au moins **C** pour chaque cours ou séminaire ;
- une note d'au moins **C** à l'examen spécial ;
- une note d'au moins **C** pour le mémoire.

En cas d'échec à un examen, on n'aura droit qu'à une seule reprise. Des échecs dans un ensemble totalisant 6 crédits équivalent à un échec complet.

2.3 MAÎTRISE ES ARTS EN THÉOLOGIE (M.A.Th.) ET LA LICENCE

Conditions d'admission

Maîtrise ès arts en théologie (M.A. Th.)

Pour être admis aux études de maîtrise ès arts en théologie, il faut :

- détenir un baccalauréat en théologie (B.Th.) ou des études jugées équivalentes avec une moyenne minimale de **B** (75%) ;
- posséder une maîtrise parfaite du français ou de l'anglais et une connaissance pratique (lecture et compréhension orale) de l'autre langue (anglais ou français);

Licence en théologie (grade ecclésiastique)

Pour être admis aux études de licence en théologie, il faut également :

- détenir un baccalauréat canonique en théologie (S.T.B. ou B.Th. civil ainsi qu'une formation en philosophie équivalente à deux années à temps plein);
- posséder une connaissance des langues anciennes : latin et grec.

Scolarité

Le programme de la maîtrise ès arts (M.A.Th.) et de la licence en théologie comporte 36 crédits se répartissant normalement sur deux années de deux semestres chacune, de la manière suivante:

- 12 crédits en séminaires (un par semestre) ;
- au moins 10 crédits en cours propres du second cycle ;
- un maximum de 8 crédits en cours communs avec le premier cycle ;
- 6 crédits pour l'examen spécial décrit ci-dessous.

Cours complémentaires

Afin de permettre à qui le désire de prendre contact avec divers milieux théologiques et de suivre des cours spéciaux ou de participer à des séminaires de recherche en relation plus directe avec son mémoire, la Faculté pourra reconnaître les crédits (maximum de 6) obtenus dans une autre Faculté de théologie. À ce sujet, on devra s'entendre au préalable avec le doyen de la Faculté.

Examens

L'obtention du M.A.Th. et de la licence en théologie requiert en plus des examens écrits ou oraux dans chacun des cours suivis de passer avec succès, au terme de la scolarité, un examen oral spécial d'une heure devant un comité de deux membres sur neuf sujets importants de la théologie répartis de façon suivante :

- 3 questions en rapport avec des questions théologiques étudiées au premier cycle et approfondies à partir de la réflexion poursuivie au second cycle ;
- 3 questions en rapport avec des questions théologiques étudiées au second cycle ;
- 3 questions en rapport avec le thème du mémoire.

Mémoire

L'obtention du M.A.Th. et la licence en théologie requiert en outre la rédaction, sous la supervision d'un professeur de la Faculté, d'un mémoire d'au moins 100 pages et d'au plus de 150 pages, manifestant des aptitudes sérieuses à la recherche dans un secteur spécialisé de la théologie et offrant davantage d'affinités avec le type de recherche plus originale qui caractérise le troisième cycle. Le mémoire doit être déposé au plus tard trois ans après avoir terminé la scolarité et l'examen final. Il sera évalué par au moins deux membres de la faculté. Durant la rédaction du mémoire les étudiants doivent maintenir leurs inscriptions aux trois semestres de l'année universitaire.

Exigences

Pour obtenir le grade de M.A.Th. et de licence en théologie, il faut obtenir :

- maintenir une moyenne qui ne soit pas inférieure à **B** pour l'ensemble de ses cours et séminaires, en ayant obtenu une note d'au moins **B-** pour chaque cours ou séminaire ;
- une note d'au moins **B-** à l'examen spécial ;
- une note d'au moins **B+** pour le mémoire.

En cas d'échec à un examen, on n'aura droit qu'à une seule reprise et des échecs dans un ensemble totalisant 6 crédits équivalent à un échec complet.

2.4 LE MÉMOIRE DE DEUXIÈME CYCLE

Choix d'un sujet de mémoire et d'un directeur

Les personnes inscrites à la maîtrise en théologie (M.Th.), à la maîtrise ès arts en théologie (M.A.Th.) ou à la licence en théologie doivent, en accord avec le directeur de l'IDEST et au cours de la première année du programme, faire le choix d'un sujet de mémoire et du professeur qui dirigera leur travail. Formulaire disponible au bureau 309 et à remettre au directeur de l'IDEST pour le **15 octobre**.

Rôle du directeur

Le directeur du mémoire accompagne le candidat :

- dans la formulation du sujet ;
- dans la recherche bibliographique ;
- dans l'élaboration du mémoire.

Rapport d'étape et dépôt du sujet de mémoire

Au cours de la période de trois mois suivant la fin de la première année de scolarité (M. Th.) ou au début de la deuxième année (M.A. Th.), les personnes inscrites au second cycle de théologie rempliront le formulaire de rapport d'étape et de dépôt officiel du sujet de mémoire. Ce formulaire est normalement remis au début de l'année universitaire en même temps que le Guide pratique des études supérieures. On pourra obtenir au besoin la version électronique en s'adressant au secrétariat aux services universitaires (bureau 309).

Temps alloué pour la remise du mémoire

Le mémoire pour le M.Th. doit être remis au plus tard deux ans après la fin de la scolarité et celui de M.A.Th. trois ans après. Ce mémoire doit être présenté **en deux exemplaires reliés ou avec reliure à anneaux** et déposé au bureau 309.

Évaluation du mémoire

Le mémoire est soumis à un jury d'au moins deux membres choisis par le directeur de l'IDEST, dont l'un est le directeur du mémoire. Les membres du jury disposent d'un délai de deux mois pour remettre leur évaluation. Pour être accepté, le mémoire pour le M.Th. doit mériter une note minimale de C, celui du M.A.Th. ou de la licence doit mériter une note minimale de B+. Une fois effectuées les corrections exigées par les lecteurs, et celles-là seulement, **le candidat fera le dépôt définitif d'un seul exemplaire papier, relié et d'une copie sur clé USB** au secrétariat des services universitaires (bureau 309)

3. LE TROISIÈME CYCLE D'ÉTUDES THÉOLOGIQUES

3.1 LE DOCTORAT CIVIL (Ph.D.)

Conditions d'admission

Les conditions d'admission au doctorat civil en théologie (Ph.D.) sont :

- détenir une maîtrise ès arts en théologie (M.A.Th.) ou des études jugées équivalentes avec une moyenne minimale de A- (80%) ;
- posséder une maîtrise parfaite du français ou de l'anglais et une connaissance pratique (lecture et compréhension orale) de l'autre langue (anglais ou français); une connaissance pratique d'une autre langue moderne est également requise si le sujet de recherche l'exige ;
- posséder une connaissance des langues anciennes nécessaires à l'élaboration du sujet de recherche et à l'étude des sources documentaires requises pour la recherche.

3.2 LE DOCTORAT ECCLÉSIASTIQUE

Les exigences pour l'admission sont les mêmes que pour le doctorat civil, auxquelles s'ajoutent les conditions suivantes :

- détenir une licence canonique (S.T.L ou L.Th.) (cela inclut l'exigence de posséder une formation en philosophie équivalente à deux années à temps plein) ;
- posséder une connaissance des langues anciennes : latin, grec et hébreu.

Scolarité

Le programme du doctorat civil et ecclésiastique en théologie comprend au moins deux années de résidence de **trois** sessions chacune et comporte 9 crédits de scolarité répartis en 3 séminaires. Durant la première année, l'étudiant doit compléter :

- deux séminaires de recherche dont un, autant que possible, dans un domaine de spécialisation du doctorand ;
- le séminaire méthodologique du doctorat (DTHI 6080) qui se poursuit sur deux semestres (automne et hiver).

Examen de synthèse

Pour l'obtention du doctorat, on est tenu de passer avec succès, au terme de la scolarité, un examen oral de deux heures et demie en 9 questions portant sur le projet de recherche et la thèse ainsi que les séminaires. Ces 9 questions doivent être approuvées au préalable par la Faculté.

Il s'agit d'un véritable examen de qualification dans lequel l'étudiant doit démontrer de réelles aptitudes à la recherche ainsi qu'un niveau de lecture et de réflexion proprement doctoral. Sur chacune de ces 9 questions, on pourra rédiger sur une seule page des notes qui serviront d'aide-mémoire (marges d'un pouce ou 2.5 cm, texte gros 10 points minimum). Remise une semaine avant l'examen au directeur de l'IDEST, ces notes seront distribuées aux examinateurs puis rendues au candidat au début de la séance d'examen.

Le jury est composé de cinq membres. La note de passage doit être d'au moins B-.

Thèse

En plus de la scolarité et de l'examen oral spécial, le doctorat exige la présentation d'une thèse d'un maximum de 300 pages élaborée sous la direction d'un professeur de la Faculté. Une thèse de doctorat doit apporter une contribution véritable à l'avancement de la science théologique. L'obtention du grade canonique exige en outre la publication, au moins partielle (50 pages), de la thèse.

3.3 THÈSE DE DOCTORAT

Choix d'un sujet de thèse et d'un directeur

Au cours de la première année du doctorat, on remettra au doyen le choix d'un sujet de thèse et du professeur qui la dirigera. Le formulaire à remplir se trouve au bureau 309 et doit être remis au doyen pour le **15 février**.

Rôle du directeur

Le directeur devra accompagner le candidat :

- dans la délimitation du projet de thèse ;
- dans l'établissement de l'état de la recherche ;
- dans la détermination de la méthode, de la démarche et des étapes de la recherche ;
- dans la mise au point du plan ;
- dans les diverses étapes de réflexion.

Dépôt officiel du sujet de thèse

Au cours de la période de trois mois suivant la fin de la scolarité ou, au plus tard, l'examen de synthèse, les personnes inscrites au doctorat rempliront le formulaire « Dépôt officiel du sujet de thèse ». Ce formulaire est normalement remis à l'étudiant au début de l'année universitaire en même temps que le Guide pratique des études supérieures. On pourra aussi obtenir au besoin la version électronique en s'adressant au secrétariat des services universitaires bureau 309. Après la remise de ce rapport d'étape, le doyen mettra sur pied un comité de professeurs (dont le directeur de thèse) qui l'étudiera et, si nécessaire, en discutera avec le candidat. Le comité remettra un rapport écrit au doyen

Une fois commencée la rédaction de la thèse, tous les étudiants au programme de doctorat seront convoqués deux fois par année universitaire à une rencontre avec le directeur de l'IDEST et les professeurs qui les dirigent dans le but de : 1- présenter l'évolution de leur projet de recherche et répondre aux questions des professeurs et des autres étudiants de même niveau ; 2- soumettre un chapitre ou une partie de chapitre. Ces rencontres, dont les dates seront communiquées aux étudiants par courriel, sont obligatoires et se feront au milieu de décembre et d'avril.

Temps alloué pour la remise de la thèse

La thèse doit être présentée et défendue dans les sept ans qui suivent la première inscription. Pour des raisons valables, le doyen peut accorder une prolongation. La thèse doit être déposée au secrétariat des services universitaire (bureau 309) en **cinq exemplaires reliés ou avec reliure à anneaux**. Ces exemplaires demeurent la propriété du Collège. La thèse ne peut être rédigée qu'en français ou en anglais.

Évaluation de la thèse et soutenance

La thèse de doctorat (Ph.D.) est soumise à un jury de quatre membres (pour le doctorat civil) ou de cinq membres (pour le doctorat ecclésiastique) désignés par le directeur de l'IDEST. Les membres du jury disposent d'un délai de trois mois pour remettre leur évaluation. Si le jury est favorable, le doyen procède alors à la convocation en vue de la soutenance. D'une durée de deux heures et demie, celle-ci comporte, à la suite de la présentation par la personne ayant rédigé la thèse, des interventions d'une demi-heure environ de la part de chacun des membres du jury.

Une fois effectuées les corrections éventuelles exigées par les lecteurs, et celles-là seulement, **le candidat fera le dépôt définitif d'un seul exemplaire en papier, relié et d'une copie sur clé USB** au secrétariat des services universitaire (bureau 309).

3.4 CONDITIONS DE POURSUITE DES ÉTUDES ET D'OBTENTION DU DIPLÔME

Pour pouvoir se maintenir dans le programme le candidat doit :

- maintenir une moyenne qui ne soit pas inférieure à **B-** au terme des trois séminaires (en ayant obtenu pour chacun une note d'au moins **B-**);
- obtenir une note d'au moins **B-** à l'examen de doctorat;
- déposer son projet de thèse au plus tard à la fin de la première année.

Pour obtenir son diplôme, le candidat doit en outre :

- défendre sa thèse avec succès (note d'au moins B) lors d'une soutenance, précédée par une autorisation de dépôt et une évaluation par un jury de cinq professeurs, dont un externe au CUD;
- publier, au moins de manière partielle, sa thèse (requis uniquement pour le doctorat canonique).

4. LES SERVICES

4.1 Le directeur de l'IDEST

Normalement, le directeur de l'IDEST sera à son bureau (327) du lundi au vendredi aux heures habituelles de bureau ou, de préférence, sur rendez-vous.

Il faut obtenir l'autorisation du directeur de l'IDEST pour tout changement au choix de cours, de grade, de régime d'études, ainsi que la date d'un examen ou de la remise d'un travail. Pour toute demande de changement, on se procurera le formulaire à remplir au bureau du registraire (310).

4.2 Les professeurs

Les professeurs considèrent comme une priorité le service qu'ils peuvent rendre aux étudiants et étudiantes désirant les rencontrer. Pour leur permettre de planifier leur travail et d'accomplir leurs obligations universitaires, on prendra rendez-vous.

4.3 Les services administratifs

Pour assurer un meilleur fonctionnement des services administratifs, on veillera à se référer à la répartition des tâches suivantes :

Registraire (bureau 310)

- Gestion du dossier universitaire de l'étudiant (ajout et correction à l'information)
- Relevé de notes, diplôme et attestations
- Aide financière (RAFÉO, Prêts et bourses Québec, Bourse de la Fondation, BÉSO, CRSH)
- Relevé d'impôt (T2202A et relevé 8)
- Carte étudiante
- Choix de cours, changement de programme et changement à l'horaire
- Réception des plaintes (politique en matière de violence et de harcèlement sexuel)
- Remise des travaux
- Portail *Dominicus*

Coordonnateur – services académiques et universitaires (bureau 309)

- Réception des formulaires de choix d'examens
- Photocopies : assignation des codes et paiements
- Informations sur les cours (horaire, crédits, salles)
- Réservation des locaux
- Attribution des casiers
- Évaluation de cours
- Réception des mémoires de maîtrise
- Réception des thèses de doctorat

Vice-président, finance et administration (bureau 303)

- Paiement des frais de scolarité

4.4 La bibliothèque

Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont les suivantes :

- Du lundi au vendredi 8h30-21h
- Samedi et dimanche Fermé

On se conformera aux règlements de la bibliothèque pour tout ce qui concerne l'utilisation et l'emprunt des volumes et des revues, la réservation des tables de travail et des cubicules, l'utilisation de l'équipement informatique et du service de photocopie.

À la place de toute revue et de tout volume pris directement sur les rayons, on aura soin de placer le carton (« fantôme ») indiquant le numéro de la table ou du cubicule où l'on utilise cet ouvrage. Évitant de replacer soi-même ce dernier sur les rayons, on le déposera au comptoir des prêts à l'entrée de la bibliothèque.

5. ÉCHÉANCIERS

5.1 Indications générales

Respect des échéances

Les divers formulaires mentionnés plus bas sont à remettre, dûment remplis et signés, aux dates mentionnées dans l'échéancier. Une **amende de 5 \$** sera exigée pour chaque jour de retard.

Dossiers incomplets

Tant qu'une mention DFR « différé » figure à son dossier universitaire, quelqu'un est considéré en période de scolarité et doit verser les frais correspondant à ce statut jusqu'à l'obtention de la note finale.

Absences non autorisées

Si quelqu'un, après s'être retiré d'un programme d'études sans avoir rempli le formulaire et obtenu l'autorisation à cette fin, désire ensuite réactiver son dossier universitaire, il se verra imposer une pénalité monétaire équivalente à 3 semestres d'études à temps plein.

5.2 Session d'automne (septembre-décembre 2021)

Inscription

Le 8 septembre

Date limite pour inscription : **15 septembre**

** Frais de retard : 5 \$ par jour ouvrable à partir du 16 septembre*

Modifications - Choix de cours

Date limite pour des changements : **24 septembre**

Frais de scolarité

Date limite pour le paiement des frais : **30 septembre**

** Frais de retard : 100 \$ + 5 \$ par jour ouvrable à partir du 1^{er} octobre*

Date limite d'abandon de cours

Le 8 octobre – sans mention d'échec

Sujet de mémoire

Pour le 15 octobre

Faire connaître le sujet du mémoire de recherche et le choix du directeur.

Formulaire disponible au bureau 309 et à remettre au doyen.

Pré-inscription aux cours et séminaires de la session d'hiver

Date limite pour inscription : **1^{er} décembre**

5.3 Session d'hiver (janvier-avril 2021)

Début des cours

Le 4 janvier

Inscription

Date limite pour inscription : **15 janvier**

** Frais de retard : 5 \$ par jour ouvrable à partir du 16 janvier*

Modification - Choix de cours

Date limite pour des changements : **21 janvier**

Frais de scolarité

Date limite pour le paiement des frais : **31 janvier**

** Frais de retard : 100 \$ + 5 \$ par jour ouvrable à partir du 1^{er} février*

Sujet de thèse

Pour le 15 février

Faire connaître le sujet du mémoire de recherche et le choix du directeur.

Formulaire disponible au bureau 309 et à remettre au doyen.

Date limite d'abandon de cours

Le 15 février – sans mention d'échec

Choix de questions pour l'examen spécial

Pour le 15 mars

Présenter la liste des 9 sujets choisis pour l'examen spécial de M.Th. ou de M.A.Th.